

*COMMUNIQUÉ*

---

**Règlement satisfaisant après trois mois de conflit à la brasserie Labatt**

L'assemblée générale du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN) a voté en faveur de la recommandation des conciliateurs dans une proportion de 72 %.

La convention collective qui sera en en vigueur du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2009, prévoit :

- des balises pour encadrer le recours à la sous-traitance par l'employeur, entre autres en évitant les mises à pied et en favorisant le rappel au travail ;
- la nomination de salariés réguliers au service de l'entretien ;
- la bonification du régime de retraite qui permettra à 380 des 950 travailleurs d'accéder à une retraite intéressante d'ici quatre ans ;
- la transformation de plus d'une centaine de postes temporaires en postes réguliers au cours de la convention collective ;
- une augmentation salariale de 12 % au cours des sept années de la convention ;
- la clarification de plusieurs dispositions de la convention collective afin d'en faciliter l'application.

« Ce que la direction de la brasserie Labatt avait proposé le 2 septembre était inacceptable et avait d'ailleurs été rejeté à 58 %. Aujourd'hui, le comité de négociation a recommandé l'acceptation à l'assemblée générale et cette dernière a réagi positivement. Pour la CSN, c'est une percée majeure dans le secteur brassicole. Au niveau de la protection contre la sous-traitance, du régime de retraite, et du statut des salariés temporaires, la convention collective du syndicat CSN de Labatt de Montréal est meilleure que celles des autres syndiqué-es de la Brasserie Labatt au Québec et meilleure aussi que ce qui existe à la brasserie Molson », a affirmé Jean Lortie, président de la Fédération du commerce-CSN.

« Le 16 juin dernier, nous sommes sortis en grève très forts et aujourd'hui, le 17 septembre, nous rentrons au travail également très forts. Au cours de ce conflit, nous avons démontré notre force et notre solidarité. Notre première convention collective avec la CSN est à la hauteur de nos attentes. Notre prochaine tâche syndicale sera de la faire respecter », a déclaré Robert Daneau, président du Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Brasserie Labatt (CSN).

---

Source : CSN - 17-09-2003

Renseignements :

Pierre Dubois, Information-CSN : tél. : (514) 598-2264, cel. (514) 247-3198

---